

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Dégraissant DEGRAISSCLEAN

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Utilisation de la substance/du mélange

Produits de traitement des surfaces métalliques

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: WELD X  
 Rue: 39 Rue Jacques Daguerre  
 Lieu: 44170 Saint Nazaire  
 Téléphone: 02.40.91.34.11 France  
 e-mail: info@weldx.com  
 Internet: www.weldx.com  
 Service responsable: WELDX service traitement de surface

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** <http://www.centres-antipoison.net/>**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:  
 Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux: Met. Corr. 1  
 Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1  
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1  
 Mentions de danger:  
 Peut-être corrosif pour les métaux.  
 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 Provoque de graves lésions des yeux.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Acide phosphorique  
 Acide nitrique

**Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H290 Peut-être corrosif pour les métaux.  
 H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

**Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

**Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H314

**Conseils de prudence**

P260-P280-P301+P330+P331-P303+P361+P353-P305+P351+P338

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance	N° Index	N° REACH	Quantité
	N° CE			
	Classification SGH			
7664-38-2	Acide phosphorique			<25%
	231-633-2	015-011-00-6	01-2119485924-24	
	Skin Corr. 1B; H314			
7697-37-2	Acide nitrique			<10%
	231-714-2	007-004-00-1	01-2119487297-23	
	Ox. Liq. 2, Met. Corr. 1, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A; H272 H290 H331 H302 H314 EUH071			
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol			<5%
	203-961-6	603-096-00-8		
	Eye Irrit. 2; H319			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. Traitement médical nécessaire.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles : Perforation de l'estomac. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non inflammable.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

**Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

**Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Produits de traitement des surfaces métalliques

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup> /cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	10	67,1	VME (8 h)	
		15	101,2	VLE (15 min)	
7697-37-2	Acide nitrique	1	2,6	VLE (15 min)	
7664-38-2	Acide phosphorique	0,2	1	VME (8 h)	
		0,5	2	VLE (15 min)	

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

**Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques, Lunettes avec protections sur les côtés (DIN EN 166).

**Protection des mains**

Matériau approprié: PVC (Chlorure de polyvinyle), Epaisseur du matériau des gants = 1,2 mm, Temps de passage (durée d'utilisation maxi) > 480 min

Porter les gants de protection homologués, DIN EN 374

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié. DIN EN 14605

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: bleu EN 148-1

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	piquant	
pH-Valeur (à 20 °C):		1

**Modification d'état**

Point de fusion:		non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non déterminé
Point d'éclair:		non déterminé

**Inflammabilité**

solide:		non applicable
gaz:		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé

**Température d'auto-inflammabilité**

solide:		non applicable
gaz:		non applicable
Température de décomposition:		non déterminé

**Propriétés comburantes**

Non comburant.		
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité (à 20 °C):		1,2 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité:		facilement soluble

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé		
Coefficient de partage:		non déterminé
Densité de vapeur:		non déterminé
Taux d'évaporation:		non déterminé

**9.2. Autres informations**

Teneur en corps solides:		non déterminé
--------------------------	--	---------------

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Possibilité de réactions dangereuses.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réaction exothermique avec: Base

Dissout lentement l'aluminium et le zinc avec dégagement d'hydrogène.

**10.4. Conditions à éviter**

gelée, température > 35 °C

**10.5. Matières incompatibles**

Tenir à l'écart de: Base

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Oxydes d'azote (NOx), Composés phosphoriques

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
7664-38-2	Acide phosphorique					
	orale	DL50 mg/kg	1530	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	2740	Lapin		
7697-37-2	Acide nitrique					
	orale	DL50 mg/kg	1530	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	2740	Rat		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	2,6 mg/l	Rat	OCDE 403	
	inhalation aérosol	ATE	0,5 mg/l			
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol					
	orale	DL50 mg/kg	5660	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	4120	Lapin		

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Eco toxicologiques.

	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
7664-38-2	Acide phosphorique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 138 mg/l	96 h	Gambusia affinis		
7697-37-2	Acide nitrique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 12,5 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 8800 mg/l	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)		
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l		Scenedesmus sp.		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h	Daphnia magna		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
7697-37-2	Acide nitrique	-0,21
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	0,56 (25°C)

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**L'élimination des emballages contaminés**

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

**RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU :**

UN 3264

**14.2. Désignation officielle de**

LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.

**transport de l'ONU :**

(PHOSPHORSÄURE, SALPETERSÄURE)

<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	8	
<b><u>14.4. Groupe d'emballage :</u></b>	II	
Étiquettes :	8	
Code de classement :	C1	
Dispositions spéciales :	274	
Quantité limitée (LQ) :	1 L	
Quantité dégagée :	E2	
Catégorie de transport :	2	
N° danger :	80	
Code de restriction concernant les tunnels :	E	
<b>Transport fluvial (ADN)</b>		
<b><u>14.1. Numéro ONU :</u></b>	UN 3264	
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU :</u></b>	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (PHOSPHORSÄURE, SALPETERSÄURE)	
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport :</u></b>	8	
<b><u>14.4. Groupe d'emballage :</u></b>	II	
Étiquettes :	8	
Code de classement :	C1	
Dispositions spéciales :	274	
Quantité limitée (LQ) :	1 L	
Quantité dégagée :	E2	
<b>Transport maritime (IMDG)</b>		
<b><u>14.1. Numéro ONU :</u></b>	UN 3264	
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU :</u></b>	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (PHOSPHORIC ACID, NITRC ACID)	
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport :</u></b>	8	
<b><u>14.4. Groupe d'emballage :</u></b>	II	
Étiquettes :	8	
Dispositions spéciales :	274	
Quantité limitée (LQ) :	1 L	
Quantité dégagée :	E2	
Ems :	F-A, S-B	
<b>Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)</b>		
<b><u>14.1. Numéro ONU :</u></b>	UN 3264	
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU :</u></b>	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (PHOSPHORIC ACID, NITRC ACID)	

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

8

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

8



Dispositions spéciales:	A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	0.5 L
Passenger LQ:	Y840
Quantité dégagee:	E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	851
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	1 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	855
IATA-Quantité maximale (cargo):	30 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 55: 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

2010/75/UE (COV):	5 % (60 g/l)
2004/42/CE (COV):	5 % (60 g/l)

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road ) IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods IATA: International Air Transport Association GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Met. Corr. 1; H290	Sur la base des données de contrôle
Skin Corr. 1; H314	Sur la base des données de contrôle
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*